

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-08

MAIRIE LE FALGA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 11
Présents 10
Votants 9
Absents ou excusés 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Hélène DEMAS Maire de la commune.

Présents : Mesdames BERRAN LEBOSSE, BLANCHON, De CAFFARELLI, DELMAS, EMBRY, GRANZOTTO et, Messieurs BUGAREL, CAZENAVE, EVADE et MONTAGNÉ.

Absents ou excusés : Monsieur LESSIEUX

a été nommée secrétaire de la séance : Madame EMBRY

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 – COMMUNE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2023-06 du 15 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2024-07 portant approbation du Compte de gestion 2023

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE : Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote,

Sens du vote concernant le compte administratif 2023 du budget COMMUNE :

Pour : 9

Contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour Extrait conforme
Le Maire, Hélène DELMAS

